

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude des prévisions budgétaires 2011 et du PTI 2011-2013 de la Ville (volet agglomération) et des budgets des sociétés paramunicipales

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil d'agglomération Le vendredi 17 décembre 2010 Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

Président

M. Sammy Forcillo, FCA
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidente

Mme Maria Tutino Ville de Baie-D'Urfé

Membres

Mme Andrée Hénault Arrondissement d'Anjou

M. Gaëtan Primeau Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

M. Aref Salem Arrondissement de Saint-Laurent

M. Peter F. Trent Ville de Westmount

M. Bertrand A. Ward Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro Montréal, le 17 décembre 2010

Monsieur Claude Dauphin Président du conseil d'agglomération Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2011 et au PTI 2011-2013 de la Ville (volet agglomération) et des budgets des sociétés paramunicipales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président, Le secrétaire recherchiste,

Original signé Original signé

Sammy Forcillo, FCA Edwige Noza

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	4
LE CONTENU DU RAPPORT	5
LES RECOMMANDATIONS	6
ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES M. Gaëtan Primeau Mme Maria Tutino et M. Peter F. Trent	11

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration ainsi que la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain (ci-après appelées : les commissions des finances) ont procédé à une étude publique conjointe du budget 2011 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2011-2013 de la Ville de Montréal. Au cours de cette étude, les commissions des finances ont passé en revue les prévisions budgétaires des services et sociétés paramunicipales de compétence mixte et la commission d'agglomération sur les finances et l'administration a, pour sa part, étudié le budget et le PTI de la Société de transport de Montréal.

Préalablement à la tenue de cette étude publique sur le budget 2011 et du PTI 2011-2013, il importe de rappeler que les commissions des finances ont procédé au cours de l'année 2010 à l'étude des prévisions budgétaires en deux temps. D'une part, au printemps, les commissions ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires portant sur le budget de fonctionnement et à l'automne, les commissions ont procédé à l'étude du plan des investissements à long terme de la Ville de Montréal et de l'agglomération de Montréal. À l'issue de chacune de ces études, les commissions ont formulé des principes directeurs et recommandations et déposé un rapport aux conseils respectifs.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques des commissions des finances ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des maires des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées.

Cette portion de l'étude publique a eu lieu les 3, 6, 7, 8 et 9 décembre 2010 à la salle du conseil municipal de la Ville. Le 13 décembre 2010, la commission a adopté ses recommandations.

Le vice-président du comité exécutif, responsable de l'administration générale, des finances, du développement durable, de l'environnement et des parcs, M. Alan DeSousa, le directeur général de la Ville, M. Louis Roquet, la directrice générale associée, Développement et opérations, Mme Rachel Laperrière ainsi que le directeur général associé, Concertation des arrondissements et ressources matérielles, M. Serge Lamontage, ont assisté à plusieurs assemblées des commissions des finances sur le budget 2011 et le PTI 2011-2013.

Au cours de ces assemblées, les commissions des finances ont entendu les présentations du directeur principal des finances et trésorier, M. Robert Lamontagne, ainsi que celles de tous les services et directions de compétence mixte et d'agglomération (STM). Quant aux budgets des sociétés paramunicipales, les cahiers budgétaires ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres des commissions des finances ont suivi les différentes présentations.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.gc.ca/commissions. Pour informations: 514 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 13 décembre 2010, conformément à l'article 39 alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

LES RECOMMANDATIONS

Note au lecteur : Les maires Maria Tutino de Baie-D'Urfé et M. Peter F. Trent de Westmount se sont retirés de l'étude budgétaire, par conséquent, ils n'ont pas participé à l'assemblée publique portant sur l'adoption des recommandations.

Les recommandations ont été adoptées à la majorité des membres présents. Le conseiller Gaëtan Primeau a exprimé sa dissidence sur l'ensemble des recommandations.

À l'issue de l'étude publique du budget 2011 et du PTI 2011-2013, la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration recommande au conseil :

Budget général de fonctionnement 2011

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2011;

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2011, soit : la Direction générale, le Service des finances, le Service du capital humain, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service du développement et des opérations, le Service de l'eau et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

Programme triennal d'immobilisations 2011-2013

R-3

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 de la Ville de Montréal;

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations des Services municipaux concernés : la Direction générale, le Service des finances, le Service du capital humain, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service du développement et des opérations, le Service de l'eau et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

Budget des sociétés paramunicipales et autres instances

R-5

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'Ombudsman de Montréal;

R-6

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'Office de consultation publique de Montréal;

R-7

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal:

R-8

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Bureau du contrôleur général;

R-9

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil interculturel de Montréal;

R-10

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil jeunesse de Montréal;

R-11

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil des Montréalaises;

R-12

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Société de gestion Marie-Victorin;

R-13

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Commission de la fonction publique;

R-14

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

R-15

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance;

R-16

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

R-17

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Corporation Anjou 80;

R-18

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil du patrimoine de Montréal;

R-19

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Conseil des arts de Montréal;

R-20

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Société du parc Jean-Drapeau;

R-21

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 du Musée de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire;

R-22

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 de la Commission des services électriques;

R-23

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 et le PTI 2011-2013 de la Société de transport de Montréal;

Autres recommandations

R-24

De présenter le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en comparant avec les résultats réels, ou les résultats budgétisés dans le cas où le réel n'est pas disponible, sur une base pluriannuelle de cinq ans, de façon à permettre un suivi de l'évolution de l'équilibre budgétaire;

R-25

Considérant que l'administration a présenté à la commission, au début de l'automne, un plan d'investissements sur une période de dix ans;

Considérant qu'une telle approche est à privilégier pour le budget de fonctionnement;

D'exiger de l'administration qu'elle présente, à compter de l'étude du budget 2012, un budget structurellement équilibré sur une base de trois ans, des pistes d'équilibre devant être présentées si des déficits sont constatés pour chacune des années;

R-26

D'établir de façon récurrente à compter du budget de 2012, en s'inspirant des pratiques recommandées par la Government Finance Officers Association (GFOA), une politique sur un plan d'action stratégique, une pratique de saine gestion en développement durable et une pratique sur la protection civile et la préparation en cas de catastrophe;

R-27

D'exiger des sociétés paramunicipales et autres organismes associés à la Ville de Montréal, notamment la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et la Commission des services électriques, d'adopter les normes proposées par la GFOA pour la présentation de leurs documents budgétaires;

La commission profite de l'occasion pour adresser des félicitations à la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour la présentation de leurs documents budgétaires.

R-28

De mandater la Direction générale de donner suite à son engagement annoncé en juin 2010 et de mettre en œuvre dès 2011 une stratégie visant la réduction graduelle sur une période de trois ans du nombre d'années-personnes imputées au Programme triennal d'immobilisations (PTI), de façon à ne permettre ce recours que dans des situations exceptionnelles;

R-29

De mandater la Direction générale de justifier la pertinence et d'évaluer la nécessité du nombre actuel de postes imputées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de ne pas transférer automatiquement ces postes au budget de fonctionnement dans les trois prochaines années;

R-30

De mandater la Direction générale d'informer les conseils municipal et d'agglomération, sur une base trimestrielle, de l'évolution des objectifs de réduction des dépenses d'opérations pour 2011 et 2012;

R-31

De devancer, à compter du prochain exercice budgétaire, la présentation et le dépôt du Programme triennal d'immobilisations (PTI) au début de l'automne plutôt qu'à la fin de novembre:

R-32

Considérant le coût du service de la dette dans le budget 2011 et l'importance de diminuer le niveau d'endettement de Montréal;

D'avoir de plus en plus recours au paiement au comptant de ses dépenses d'investissements et de réduire la capitalisation de la main-d'œuvre;

R-33

Considérant les orientations et les politiques de l'administration visant le redéveloppement de grands sites déstructurés dans l'agglomération;

Considérant que les membres de la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et de la commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain reconnaissent l'effet de levier et la pertinence du fonds d'investissement stratégique de la Ville;

De mandater le Service du développement et des opérations, en collaboration avec le Service des finances de développer un outil de financement mieux adapté aux besoins de planification et de développement des grands sites urbains à redévelopper, notamment Lachine Est, le quartier du Canal, le site de l'ancien hippodrome, les abords du CUSM, du campus Outremont et de l'autoroute Ville-Marie ainsi que les secteurs Albert-Hudon, l'Assomption, Bellechasse / Saint-Denis et Pierrefonds Ouest;

R-34

Considérant les sommes disponibles et la durée des divers programmes gouvernementaux de soutien au développement et au financement des infrastructures;

D'utiliser au maximum et à bon escient les subventions octroyées par les gouvernements dans ces programmes à l'intérieur des délais prévus, de façon à garantir l'obtention de la totalité des montants prévus;

R-35

Considérant que la rémunération globale représente 49,2 % du budget total de la Ville de Montréal:

De revoir le cadre financier du budget de la Ville de Montréal en tenant compte de la nécessité d'avoir un meilleur contrôle des coûts de main-d'œuvre et de la capacité de payer des contribuables;

R-36

De prendre les mesures appropriées pour que, lors des prochaines études des budgets par la commission, chaque service, unité administrative ou organisme paramunicipal fasse porter l'essentiel de sa présentation sur ses prévisions budgétaires de l'année à venir en corrélation avec les budgets réels et anticipés des années précédentes, plutôt que sur sa mission et ses réalisations de l'année écoulée et d'indiquer leurs indicateurs de performance;

R-37

D'exiger de l'administration que les cahiers budgétaires et les présentations des services, des unités administratives et des organismes paramunicipaux soient transmis aux commissaires au moins cinq jours ouvrables avant le jour prévu de leur passage à la commission et soient disponibles en version papier, à l'intérieur de cartables, et en version électronique.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 13 décembre 2010.

ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES

Rapport minoritaire du conseiller Gaëtan Primeau

COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

1- Nous demandons au comité exécutif de refaire l'exercice du budget 2011 en s'inspirant des principes directeurs proposés par la commission des finances de juin 2010 et en tenant compte de ses recommandations, proposées par la majorité et appuyées unanimement par tous les membres de la commission.

Le budget 2011 trahit la confiance des citoyens et déçoit les attentes légitimes que l'administration Tremblay leur avait fait miroiter. Dès avril 2010, soit trois mois après l'adoption du budget, le maire Tremblay informait les citoyens du grand défi budgétaire qui les attendait. Dans un geste solennel qui devait marquer sa volonté d'agir, il convoquait une commission des finances spéciale afin, disait-il, d'associer toutes les parties prenantes pour relever un défi d'équilibre budgétaire qu'il chiffrait à 400 millions de dollars. Il se disait prêt à prendre toutes les mesures qui s'imposent, y compris des mesures impopulaires, pour éviter aux citoyens de subir, pour une seconde année consécutive, une hausse de taxe supérieure à l'inflation. Nous l'avons entendu parler de courage et de volonté, ne laissant planer aucun doute sur la fermeté de son engagement.

Au cours de juin 2010, la commission des finances s'est réunie pendant plus de 60 heures. Nous avons pris très au sérieux cet appel du maire et, comme la majorité des citoyens, nous avons cru à sa volonté de contrôler la situation. C'est donc avec confiance que nous avons proposé au maire des principes directeurs et une panoplie de moyens de nature à soutenir son action et surtout à respecter cette attente légitime des citoyens de Montréal de ne pas subir, pour une deuxième année de suite, une augmentation substantielle de leur fardeau fiscal.

Aujourd'hui, nous sommes déçus et nous avons le sentiment d'avoir été trompés. Ce budget est reçu avec le plus grand des cynismes. Pendant tous les mois qui ont précédé la préparation de ce budget, l'administration a entretenu l'illusion qu'elle prenait vraiment au sérieux ce défi budgétaire. On surveillait, on planifiait, on contrôlait, nous disait-on, mais à la fin, on nous arrive avec un budget improvisé qui nous présente un florilège de dépenses nouvelles qui font exploser le budget de plus de 5 %, des hausses de taxes de 5 à 9 % selon les arrondissements, une taxe spéciale tout aussi improvisée sur les immatriculations et des hausses de tarifs pour les usagers de transport en commun. L'effort de rationalisation tant attendu se limite à un engagement budgétaire identifié pour l'instant à la hauteur de 80 millions de dollars, pour lequel l'administration, en catastrophe, n'a réussi à ce jour qu'à identifier un maigre 12,8 millions de dollars. Il s'agit d'une réponse pour le moins timide, sinon totalement irresponsable, à ce défi qui, rappelons-le, avait été évalué à la hauteur de 400 millions de dollars.

Ajoutons que l'administration identifie maintenant ce défi budgétaire à 250 millions de dollars sur deux ans, soit 125 millions de dollars pour 2011, alors que les montants présentés dans le budget n'identifient que 80 millions de dollars en pistes de solutions. Une double préoccupation, donc, que cet inquiétant écart dans les efforts de rationalisation prévus, des 400 millions de dollars de juin 2010 aux 125 millions de dollars anticipés pour 2011, transmutés en 80 millions de dollars nécessaires et en 12,8 millions de dollars identifiés! Comment accorder à ces chiffres fluctuants une once de crédibilité?

Pourtant, dès le mois de juin, il était clair que des mesures énergiques devaient être prises pour éviter que le budget n'augmente de façon incontrôlée. La commission des finances avait proposé que l'administration adopte un cadre contraignant qui limite à terme l'augmentation des budgets au niveau de l'inflation. Nous avions, pour notre part, insisté pour que cette augmentation se limite à 2 %, de façon à ce que le fardeau fiscal des citoyens montréalais et l'ensemble des tarifs qui leur sont imposés demeurent dans les limites de l'inflation. Pour respecter ce cadre, l'administration devait prendre les mesures nécessaires et les implanter en temps voulu pour qu'elles aient leur plein effet pour le

budget 2011. Ça n'a pas été fait. Ce cadre n'a pu être respecté parce que les actions nécessaires n'ont pas été engagées en temps voulu. Le courage annoncé ne s'est manifesté que dans les mots. Ce budget, qui nous est présenté comme responsable, est en fait le résultat de mesures improvisées en dernière minute par une administration qui se manifeste incapable de s'attaquer aux causes premières de la croissance hors contrôle des dépenses. Ce budget nous est présenté avec des promesses déjà entendues. Nous augmentons les dépenses, nous dit-on, mais c'est pour mieux planifier, mieux contrôler, être plus efficace. On nous promet des économies futures, mais qui ne sont pas budgétisées. Ce n'est pas crédible et ce n'est pas acceptable.

Nous réitérons que la hausse des dépenses de 5 % indique que l'administration Tremblay est incapable de contrôler ses dépenses.

Le cumul des hausses, c'est à dire le 2,5 % d'augmentation de la taxe foncière, plus la taxe d'immatriculation de 45 \$, plus l'augmentation du fonds de l'eau, plus le retour de la taxe sur la voirie, plus l'augmentation des tarifs pour les usagers des transports en commun, est de nature à étrangler les contribuables et à accentuer l'exode des familles de la classe moyenne vers les banlieues.

2- Nous nous joignons aux recommandations proposées par la majorité, qui visent à rappeler au comité exécutif que les principes directeurs proposés devraient être contraignants et appliqués avec sérieux par l'administration.

À défaut de se joindre à notre proposition de revoir ce budget 2011, les élus de la majorité ont manifesté leur désappointement que les principes directeurs n'aient pas été respectés. Ils recommandent que l'administration se dote d'un budget planifié sur plusieurs années et qui soit contenu dans son expansion dans les limites de l'inflation.

Nous sommes d'accord et nous demandons que ces recommandations soient sérieusement prises en compte par le comité exécutif, idéalement dans une recomposition du budget 2011 ou, à défaut, pour la préparation du budget de 2012.

3- Nous insistons pour une réduction progressive et planifiée du recours à l'embauche de ressources nouvelles par emprunt.

Normalement, ce budget aurait dû afficher une réduction d'au moins 8 millions de dollars à ce chapitre. En lieu et place, ce sont plus de 550 postes qui sont capitalisés, une augmentation de 275 postes. On ne va pas dans la bonne direction.

4- Nous déplorons qu'aucune initiative ne soit prise dans ce budget 2011 pour l'instauration d'un péage métropolitain ou régional.

Malgré les engagements du maire Tremblay d'accentuer la poursuite des travaux pour l'instauration d'un péage, il n'y a aucune provision prévue dans ce budget. Pas l'ombre d'un mandat confié à la direction des transports. L'instauration de cette source de financement pourtant potentiellement nécessaire ne fait pas partie des priorités de l'administration, ni de la société de transport.

Pourtant, le plan de transport déposé par la STM prévoit des millions de dépenses non financées. Cette année, les besoins supplémentaires sont comblés par une nouvelle taxe sur l'immatriculation. Nous avons constaté qu'elle a été improvisée à la dernière minute, sans évaluation d'impact.

L'administration accepte sans sourciller tous les développements proposés par la STM même en sachant que les sources de financement ne sont pas au rendez-vous. On accepte par exemple de financer des études au coût de plus de 4 millions de dollars pour un tramway, mais sans savoir comment il sera financé.

La Ville de Montréal doit se donner les moyens d'imposer un péage pour financer le déploiement du transport en commun. Il n'est plus possible de s'en remettre continuellement et à la pièce au bon vouloir du gouvernement du Québec.

Si la parole du maire a encore un peu de valeur, nous demandons que les mesures appropriées soient prises et qu'elles soient intégrées à ce budget.

5- La taxe sur l'immatriculation imposée aux seuls propriétaires de véhicules habitant l'île de Montréal crée une situation injuste dans une perspective métropolitaine.

Non seulement cette mesure paraît improvisée, mais elle crée deux classes de payeurs de taxes, ceux qui résident sur l'île et paient vis-à-vis ceux qui habitent les couronnes nord et sud et ne paient pas. De plus, les réponses ambiguës fournies à la commission des finances nous indiquent que le mode de perception de cette taxe n'est pas encore arrêté, qu'il n'y aura vraisemblablement aucun lien avec le système de perception de la SAAQ et que sa mise en place d'ici le milieu de l'année 2011 paraît donc bien incertaine. En résumé, flou et improvisation.

6- Nous demandons que les coupures annoncées de 80 millions de dollars dans ce budget 2011 soient mieux documentées et qu'elles soient mises dans leur juste perspective.

Le comparatif de 2010 pour établir l'ampleur des compressions budgétaires ne tient pas compte des modifications apportées au budget 2010. Si l'on en croit les informations transmises, il y aurait eu, au cours de 2010, des réductions de dépenses de l'ordre de 70 millions de dollars. Le budget 2011 n'en tient pas compte, ce qui nous empêche d'évaluer à sa juste valeur l'effort de rationalisation proposé.

Nous déplorons que les mesures proposées soient improvisées à la dernière minute et que le réel effort de rationalisation, qui consiste à régler la question de la réorganisation des services entre la ville centre et les arrondissements, soit reporté à 2012 et qu'il ne comprenne pas une nécessaire révision des rôles et responsabilités de chaque niveau d'intervention.

Nous exprimons aussi notre préoccupation à l'égard du nouveau modèle organisationnel appelé à se mettre en place en 2011 sous la dénomination de centre de services partagés. Ce concept qui consiste à regrouper des fonctions dites de « back-office » en vue de dispenser des services communs aux unités administratives concernées (par exemple les arrondissements), nous amène à craindre à terme qu'il soit ou bien un prétexte pour

rationaliser des ressources locales, ou bien une occasion de facturer ces services aux unités concernées.

7- Nous recommandons de revoir en profondeur le mécanisme de dotation des arrondissements en 2011.

Le mécanisme de dotation des arrondissements est aléatoire et reproduit essentiellement une situation historique qui n'a rien à voir avec la réalité des arrondissements.

Ce budget perpétue une situation que nous avons plusieurs fois décriée. Si le budget reporte pour le moment les dotations de 2010, nous n'avons aucune assurance qu'elles seront maintenues au cours de l'année 2011. Les arrondissements ne sont pas des directions de l'administration. Ils sont administrés par des élus qui en adoptent le budget et qui sont responsables de leur suivi. L'administration centrale ne devrait pas avoir en cours d'année l'autorité de modifier ces budgets sans l'accord des élus responsables.

8- Nous demandons un contrôle strict de l'embauche de nouvelles ressources.

Dans la situation précaire des finances de la ville de Montréal, il est inacceptable d'ajouter 400 postes permanents. L'ajout de ressources nouvelles devrait toujours être accompagné par une économie correspondante. Ce n'est pas le cas dans ce budget qui nous montre que la croissance, au niveau des ressources, est devenue hors contrôle et sans aucun égard pour la capacité de financement des contribuables montréalais.

9- Nous demandons que le plan de transport soit accompagné d'un plan de ressources financières.

Nous adoptons les plans de développement de la STM sans prendre en compte les sources de financement nécessaires. Il est nécessaire que les contribuables sachent à quoi s'en tenir lorsqu'ils appuient les développements proposés par sa société de transport. Pour le moment, la seule prévision crédible est celle des déficits à venir et la seule certitude est le plan de dépenses.

Ce budget est une tromperie. Il trahit la confiance des citoyens. De façon responsable, le comité exécutif devrait accepter de le refaire pour éviter aux contribuables montréalais de supporter pour une deuxième année de suite une augmentation de plus de 5 % de leur fardeau fiscal.

Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations – Budget 2011 et PTI 2011-2013 », tel que soumis par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration

Nous, soussignons, Maria Tutino, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé et Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount, en tant que membres de la *Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*, laquelle représente les municipalités reconstituées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « *Recommandations - Budget 2011 et PTI 2011-2013.* »

Maria Tutino

Mairesse – Ville de Baie-D'Urfé

Peter F. Trent

Maire - Ville de Westmount

RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LA MAIRESSE MARIA TUTINO ET LE MAIRE PETER F. TRENT EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

A) INTRODUCTION

Au début de l'année 2010, un vent d'optimisme s'est mis à souffler sur l'Association des municipalités de banlieue (AMB) quand nous avons reçu du maire Tremblay l'invitation de devenir partenaires dans la préparation et le processus de révision du budget 2011.

En réponse à cette invitation, les maires Tutino et Trent ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à participer aux 35 réunions de la Commission permanente du Conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et ont joué un rôle déterminant dans les efforts afin de parvenir à un consensus entre les partis politiques sur neuf principes directeurs pour la préparation du budget 2011 (voir le texte complet à l'annexe A). Le Conseil d'agglomération a ensuite adopté ces neuf principes le 17 juin 2010. D'autres réunions de la Commission ont ensuite été convoquées en septembre pour examiner le budget du PTI et encore une fois, tous les partis sont également parvenus à un consensus sur les principes directeurs du budget. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'atteinte du consensus; celui-ci signe le changement de la nature et du degré de collaboration entre Montréal et les villes de l'AMB, qui est fort bienvenu après cinq années de frustrations pour les municipalités qui sont constamment écartées du processus de préparation du budget.

Il est facile d'imaginer la déception des maires de l'AMB, plus particulièrement des deux membres de la Commission, en constatant que le budget de l'Agglomération 2011 présenté le 1^{er} décembre ne respectait aucun des principes directeurs clés adoptés par le Conseil de l'agglomération. Et pourtant, malgré ce revers, les maires Tutino et Trent ont décidé en toute bonne foi de participer aux séances d'information de la Commission publique sur le budget 2011. Dès le début de ces réunions, toutefois, il est vite devenu évident que le budget 2011 était un « fait accompli » et qu'aucun changement n'y serait apporté (ni même envisagé) pour le rendre conforme aux principes directeurs. C'est à ce stade que les maires Tutino et Trent ont décidé de ne plus participer au processus d'examen du budget, qu'ils ont qualifié de « perte de temps ».

Encore une fois, en 2011, les contribuables des banlieues auront sur les bras une nouvelle hausse des taxes, résultat d'un autre « bond » inacceptable (et évitable) de 4,8 % des quotes-parts de l'Agglomération (et ceci, juste après la hausse de 12,6 % en 2010).

B) Non-respect des principes directeurs du conseil d'agglomération

Les principes directeurs recommandés par les maires de l'AMB visaient principalement à mettre de l'ordre dans ce qu'ils percevaient comme des dépenses effrénées dans les budgets d'agglomération progressifs, depuis la défusion municipale en 2006, perception que confirme le tableau ci-dessous :

Année	Budget Agglom. (millions)	Indice des prix à la consommation (Montréal)
2006	1 991,0 \$	108,6
2007	1 965,1 \$	110,3
2008	2 086,9 \$	112,6
2009	2 068,2 \$	113,5
2010	2 299,0 \$	115,5*
2006 – 2010 Hausse (%)	15,9 %	6,4 %

^{*}indice estimatif des prix à la consommation pour 2010; un indice de 118,4 a été utilisé pour 2011

Le budget 2011 proposé de l'Agglomération est de 2 461,0 millions \$ (chiffre qui représente une hausse de 24 % par rapport à l'année 2006), tandis que le taux d'inflation dans cette même période sera d'environ 8,7 %.

En comparant le budget 2011 à celui de 2010, cela représente une hausse de 7 %, malgré que le Conseil d'agglomération ait établi un principe directeur énonçant clairement ce qui suit :

« Eu égard à 2011, le budget de la Ville et de l'Agglomération ne devrait pas connaître une hausse excédant le taux d'inflation plus 1 % ».

Le non-respect de tous les autres principes directeurs était tout aussi désolant, comme le décrit l'annexe 2 (ci-jointe). Voici les points clés de la note y figurant :

- le financement proposé pour la STM en 2011 est de 405 millions \$, une hausse de 3,9 % par rapport à 2010 (principe 7 : l'augmentation maximale pour le financement de la STM ne doit pas dépasser l'indice des prix à la consommation, que l'on estime à environ à 2,2 %);
- le format de toutes les présentations faites à la Commission n'était pas conforme au principe n° 2 [....une analyse des tendances (antérieures et prévues) sur 5 ans devait être obligatoire];
- bien que l'on ait demandé à l'administration de la ville de Montréal de formuler des stratégies visant à faire face à l'escalade du coût des salaires et des avantages sociaux des employés, aucune

recommandation concrète n'a été faite, autre que « le problème sera à l'étude en 2011 » (voir les principes 8 et 9).

Étant donné le degré général de non-respect des principes directeurs adoptés par le Conseil, il semble évident que l'administration de Montréal n'a jamais eu l'intention de même essayer d'en tenir compte durant l'élaboration du budget.

La réalité a complètement balayé les promesses et le vent d'optimisme du début qui laissaient présager un changement; les dépenses de l'Agglomération continuent de monter en flèche, et représentent environ trois fois le taux d'inflation et ce sont encore les contribuables de l'île qui vont payer la facture.

C) ON ÉVITE CONTINUELLEMENT DE S'ATTAQUER AU VRAI PROBLÈME

Le véritable problème que cachent ces hausses inacceptables des dépenses de l'Agglomération est l'augmentation des salaires des employés et en particulier, la hausse vertigineuse de leurs avantages sociaux. On sait depuis des années — et l'*Institut de la Statistique du Québec* l'a encore une fois confirmé — qu'en 2010, les employés municipaux gagnent « tout compris » 30 % plus que leurs homologues du secteur public. En ce qui concerne Montréal, la différence est encore plus nette. Le tableau ci-dessous illustre l'augmentation des effectifs, des salaires et des avantages sociaux des employés de la ville de Montréal en 2011, par rapport à l'année 2010 :

	2010	2011	Hausse	Hausse (%)
Nombre d'employés	20 863	21 336	473	2,3 %
Salaires (millions)	1 399,0 \$	1 476,0 \$	77,0 \$	5,5 %
Avantages sociaux (millions)	568,0 \$	715,0 \$	147,0 \$	26,7 %
Total	1 967,0 \$	2 191,0 \$	224,0 \$	11,4 %

Il est intéressant de constater que même avec 473 employés de plus en 2011, la totalité des salaires augmente d'environ 5,5 % et les avantages sociaux de 26 7 % — un pourcentage incroyable — (principalement attribuable à l'augmentation massive des contributions de l'employeur aux régimes de retraite des employés).

Pour examiner ces chiffres dans une perspective légèrement différente, la hausse des budgets combinés de l'Agglomération et de la Ville de Montréal de 2010 à 2011 est de 213,7 millions \$; pour sa part, la hausse de la rémunération totale du personnel est de 224,0 millions \$, c'est-à-dire un montant supérieure à l'augmentation totale du budget.

La comparaison de statistiques semblables sur le coût des salaires et des avantages sociaux de 2006 par rapport à 2011 est encore plus alarmante :

	2006	2011	Hausse	Hausse (%)
Nombre d'employés	21 724	21 336	(388)	(1,8 %)
Salaires (millions)	1 326,0 \$	1 476,0 \$	150,0 \$	11,3 %
Avantages sociaux (millions)	410,0 \$	715,0 \$	305,0 \$	74,4 %
Total	1 736,0 \$	2 191,0 \$	455,0 \$	26,2 %

Encore une fois, pour mettre ces chiffres en perspective, la totalité des taxes versées par les propriétaires fonciers de l'île à l'Agglomération et à la ville de Montréal a augmenté 571,8 millions \$ de 2006 à 2011; là-dessus, 80 % étaient directement liés à la hausse de la rémunération du personnel.

En termes simples, le coût des salaires des employés et des avantages sociaux subit une hausse vertigineuse incontrôlable. Ce phénomène n'a rien de nouveau; il y a des années que ces coûts montent en flèche et dépassent largement le taux d'inflation. Jusqu'ici, la ville de Montréal a adopté comme solution au problème de continuer à payer et à augmenter les taxes pour couvrir la hausse des coûts. Comme si ce n'était pas assez, 473 nouveaux employés seront embauchés en 2011, et ils auront immédiatement accès aux avantages que représentent ces salaires et ces avantages sociaux plus que généreux.

D) DES PROBLÈMES EXCEPTIONNELS QUI RESTENT EXCEPTIONNELS

En réponse au budget 2010 de l'Agglomération, les maires Peter Trent et Edgar Rouleau ont présenté au Conseil d'agglomération un rapport minoritaire qui contenait 20 recommandations relatives aux deux enjeux de ce budget, et suggérait des améliorations à examiner pour la préparation des budgets futurs. Comme pour les recommandations présentées par le Conseil d'agglomération sur les finances et l'administration concernant le budget 2011, les recommandations contenues dans le rapport minoritaire 2010 n'ont pratiquement pas été prises en compte. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler au maire Tremblay l'une des recommandations clés du rapport, c'est-à-dire la nécessité de résoudre une fois pour toutes les problèmes relatifs au centre-ville et à l'eau. Voici cette recommandation :

16. Des discussions sérieuses devraient reprendre au premier trimestre de l'année 2010, avec l'engagement de la part de toutes les parties de régler les problèmes du centre-ville et de l'eau, ou du moins de parvenir à

une « résolution de principe » avant l'adoption du budget 2011 en décembre prochain.

En fait, le ministre des Affaires municipales attendait des recommandations sur les deux dossiers d'ici la fin de l'année 2010 (y compris le règlement final du problème de la « perception en double » qui touche certaines villes de l'ouest de l'île au chapitre de l'eau). Donner suite à ces dossiers est un enjeu prioritaire depuis 2008, mais encore une fois, ce ne sera pas pour cette année compte tenu du manque visible d'engagement de la ville de Montréal dans le règlement de ces deux problèmes. Nous restons optimistes et espérons que des pourparlers commenceront au début de l'année 2011.

R1: Il est recommandé qu'un engagement ferme soit pris à l'effet qu'en juin 2011, des solutions mutuellement acceptables seront développées afin de résoudre les dossiers du centre-ville et de l'eau et que de telles solutions seront mises en œuvre en 2011 (si le budget le permet); celles qui devront être reportées en 2012 auront la priorité absolue.

E) RECOMMANDATIONS

Les maires de l'AMB ont émis l'idée de créer un ensemble de principes directeurs qui serviraient de clé de voûte dans la préparation du budget de l'année 2011, principes que le Conseil a par la suite adoptés. En dépit de ces principes directeurs, l'administration montréalaise n'a pas présenté un budget conforme à chacun d'entre eux. L'AMB continue de prôner les principes directeurs d'origine et n'acceptera jamais que l'on n'apporte pas de modifications pour aligner le budget avec ces principes. Il faudra donc une volonté politique et du leadership, car ce qui nous a été présenté est le budget de l'administration, un budget pas le moindrement conforme à celui que le Conseil d'agglomération a conseillé de préparer. Recommandations :

R2: Rejeter la version actuelle du budget 2011 de l'Agglomération et donner l'instruction à l'administration d'en préparer et d'en soumettre (en janvier 2011) une version modifiée qui soit conforme aux principes directeurs du Conseil.

Reprendre le contrôle sur les salaires et les avantages sociaux des employés sera l'un des enjeux clés à aborder dans le budget 2011 et les suivants. Oublions les études; il est temps d'agir. Recommandations à ce sujet :

R3: Le maire Tremblay doit prendre l'engagement de se joindre à l'AMB et aux discussions ouvertes avec le gouvernement du Québec dans le but d'en arriver à une réduction, au fil du temps, des salaires et des avantages sociaux des employés de Montréal (et des villes de banlieue) à un niveau qui correspond davantage à celui du secteur public ailleurs au Québec.

ANNEXE A

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE PRÉSENTATION À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION Le 10 juin 2010

INTRODUCTION

- Le maire Tremblay mérite d'être félicité pour avoir honoré sa promesse de déléguer à la Commission la responsabilité de surveiller la préparation du budget de 2011 et de lui faire effectivement commencer sa tâche en avril, ce qui était une des grandes recommandations du rapport minoritaire présenté par les maires Trent et Rouleau, en janvier dernier.
- Il convient aussi de féliciter les membres de la haute direction qui ont présenté leur information sur le budget, pour la qualité de leurs exposés et les documents de fond qui ont été remis aux commissaires. C'est un travail énorme qui a été fait, et nous l'avons trouvé extrêmement édifiant. Il faut mentionner en particulier les efforts de Robert Lamontagne et de son personnel du Service des finances qui ont, de toute évidence, beaucoup aidé les différents services et les commissaires pendant tout le processus budgétaire, jusqu'à présent. Il leur a fallu préparer beaucoup d'information et d'analyse dans un délai très bref, ce qui a été très apprécié.
- Après les difficultés qui ont dû être surmontées directement pour préparer le budget de Agglomération pour 2010 en vertu du vieux système, le nouveau processus de préparation de 2011 constitue un pas énorme (et salutaire) dans la bonne direction. Et, avec ce nouveau départ, les commissaires se voient offrir une occasion réaliste d'en arriver à un consensus global sur les principes directeurs qui seront appliqués à ce budget, et aux budgets subséquents, au cours des 5 prochaines années.

À défaut d'obtenir un tel consensus, ce serait grave non seulement pour le processus de préparation du budget en soi, mais surtout cela aurait presque pour effet d'annuler toute la quantité extraordinaire de travail et de collaboration que els commissaires ont consacrée à la tâche. Il se pourrait même que cela conduise à décider de revenir à l'ancien système.

ENCORE PAS MAL DE CHEMIN À FAIRE

- Bien que les commissaires et l'administration aient investi une quantité considérable de temps et d'énergie jusqu'à présent, nous estimons que les résultats auraient pu et dû être plus substantiels.
- Ce n'est pas là une critique des efforts des commissaires et du personnel, mais plutôt à l'endroit du processus qui devrait être totalement repensé.
- Il y a deux mois seulement, le déficit prévu pour Montréal et l'Agglomération devait être de 400 millions de dollars en 2011. Depuis sa première réunion en avril, la Commission a été priée de réfléchir à des options de réduction des coûts et de création de recettes pour compenser le déficit projeté. Toutefois, au cours de la même période de deux mois et qui annonçait un déficit de 400 millions de dollars a changé. La Commission ne devrait pas s'en prendre à une cible particulière mais elle devrait plutôt chercher à en arriver à un consensus sur un processus budgétaire qui soit guidé par un ensemble de principes directeurs. De tels principes, s'ils étaient appliqués correctement, apporteraient la souplesse inhérente pour affronter les changements de conjoncture financière à prévoir pour les mois à venir.
- Le problème crucial tient au fait qu'au début du processus budgétaire, aucun objectif ou principe directeur clair n'a été établi. Par exemple, quel est l'augmentation de charge fiscale maximale qui serait acceptable en 2011? Les dépenses devraient-elles être gelées ou réduites sans qu'il y ait de baisse de services?
- Le rôle et la fonction de la Commission (eu égard en particulier à ce qu'elle est censée faire, tant pendant le processus d'examen budgétaire qu'à la fin de celui-ci) restent vagues. Par exemple, s'attendait-on à ce que la Commission fasse des recommandations détaillées sur des mesures de réduction des coûts ou de production de recettes qui permettent d'éviter le déficit prévu de 400 millions de dollars en 2011? Une telle attente est tout à fait irréaliste, car c'est seulement à l'Administration, de par sa portée, son contrôle et sa mission, qu'il appartient de prendre ces mesures. En bref, le rôle de la Commission n'est pas de faire le travail de l'Administration elle n'a ni l'expertise ni les connaissances nécessaires ni le temps de le faire. De fait, si la Commission usurpe les tâches de l'Administration en ce qui concerne la préparation du budget, elle dépouille alors celle-ci de la responsabilité morale qui lui incombe à cet égard. Ce ne sera pas l'Administration qui en sera l'auteur.

- Le budget de 2010 a été marqué par une augmentation de 91,9 millions de dollars, à la dernière minute, dans le coût des régimes de retraite. Une comptabilisation détaillée des 91, 9 millions de dollars a été demandée mais n'a pas encore été fournie. Comme il est prévu que le coût des régimes de retraite devra encore augmenter en 2011, toute la question mérite un examen approfondi.
- En fait, le plus grand défi du budget de 2011 et des budgets suivants sera constitué par les avantages sociaux des employés, en particulier les prestations de retraite qui ont connu une hausse astronomique. Du fait que la rémunération totale représente une part du budget de l'Agglomération bien supérieure à celle du budget de la Ville de Montréal, si cette question n'est pas réglée, toute tentative visant à contenir les augmentations du budget de l'Agglomération de 2011 sera vaine. Par exemple, 89 % des dépenses de services de police et d'incendie sont consacrés à la rémunération. Ce défi colossal dépasse clairement le mandat de la Commission, tout comme le fait même de *proposer* des postes auxquels ces mesures de réduction pourraient s'appliquer.
- Toutes les présentations budgétaires doivent inclure une analyse des tendances sur 5 ans, tant des coûts que des recettes (par service), à l'aide des chiffres réels ou prévus, et non pas des chiffres budgétés. C'était aussi une recommandation du rapport minoritaire. À une rare exception, cela n'a pas été fait. En revanche, nous avons vu des comparaisons entre les budgets, qui sont souvent trompeuses et peuvent perpétuer une sousestimation des recettes et une surestimation des dépenses.
 - Il a été demandé de fournir une information détaillée sur toutes les réserves centrales dès le début du budget, ce qui n'a pas été fait.
 - Les présentations budgétaires devraient inclure de l'information par activité (par ex., les grands projets de transport, la SPJD). Plusieurs services de Montréal interviennent dans la gestion et l'exécution de grandes activités et chacun a présenté son budget à la Commission sans pouvoir quantifier le coût réel de la participation à l'activité particulière. Il était impossible de voir clairement le coût réel effectif de la prestation d'un service en particulier.
 - Pendant les présentations budgétaires, la Commission a entendu parler d'économies d'échelle à plusieurs reprises. C'est un cliché qui ne veut essentiellement rien dire sauf s'il est appuyé par un plan d'affaires solide

pour le service en cause. La Commission devrait beaucoup s'inquiéter de toute réduction de coûts proposée, qui serait obtenue grâce à des économies d'échelle. Après tout, de telles économies n'étaient-elles pas censées découler de la création de la grande agglomération fusionnée en 2002; au lieu de cela, nous avons eu des « déséconomies d'échelle ».

• Au cours d'une présentation au moins, la Commission a encore pu entendre des mentions de « recettes imaginaires » qui seraient trouvées au cours de la prochaine année et qui serviraient à équilibrer le budget particulier de ce service. Ces recettes sont souvent liées à des exigences traditionnelles des gouvernements de l'Île-de-Montréal, exprimées depuis plusieurs dizaines d'années, et visant à être dédommagés pour des questions comme les services de police spécialisés et les autobus scolaires payés par Québec dans le reste de la province. Les possibilités de voir ces recettes se concrétiser en 2011 sont si minces qu'elles sont imaginaires.

OÙ EN SOMMES-NOUS?

- L'absence de tout principe directeur élaboré constitue un obstacle majeur pour que l'administration puisse faire des recommandations détaillées en vue de la diminution des coûts ou de l'accroissement des recettes. Ce que nous avons pu voir, en général, c'est que les services ont cherché à justifier le budget qu'ils avaient en 2010 et que, dans bon nombre de cas, ils ont fait de grands efforts pour décrire les difficultés qu'ils devront censément affronter, faute d'une augmentation du financement en 2011.
- La Commission est véritablement désavantagée par l'absence d'analyse des tendances, à la fois globale et pour les services individuels de l'Agglomération. Une bonne planification budgétaire ne peut pas être faite si la vision, et les chiffres connexes, sont limités à une année à la fois. Il nous faut vraiment insister sur une analyse rétrospective des tendances sur 5 ans (chiffres du budget et chiffres réels) et une analyse budgétaire projetée sur 5 ans.
- La Commission a vu les présentations de tous les services de l'Agglomération. Il ne fait pas de doute qu'un nombre considérable de décisions devront être prises pour établir les priorités dans les augmentations, réductions ou transferts de budget et pouvoir ainsi éliminer le déficit projeté de 400 millions de dollars en 2011. Ce défi doit, de toute évidence, être confié au bureau du directeur général pour l'analyse et la préparation des options.

À partir des exposés faits devant la Commission, le président a préparé une liste de contrôle de 56 possibilités de réduction des coûts ou de création de recettes. Bien que cette initiative soit beaucoup appréciée, les 56 recommandations sont, pour la plupart, un ensemble de mesures qui n'ont rien à voir avec des principes directeurs préétablis (dont le besoin a fait l'objet d'une discussion plus haut au présent rapport). Ce que nous avons actuellement, c'est un méli-mélo d'options dénuées de priorités, qui ne disent rien sur leur efficacité globale à éliminer tout ou même partie du déficit prévu pour 2011 ni, si tant est qu'elles éliminent ou réduisent le déficit, si elles réduiraient le déficit, sur ce que serait l'incidence sur les services. La Commission ne devrait pas avoir pour rôle de chercher des moyens d'éliminer tout déficit prévu en 2011. C'est la responsabilité de M. Roquet et de son équipe, dans le cadre de la préparation de tout le budget de 2011, et des budgets des années suivantes. Cela dit, la liste du président constitue un excellent résumé à l'intention de la direction sur les nombreuses suggestions et observations faites à la Commission et cela sera un très bon point de départ pour le directeur général au moment où il assumera toute la responsabilité de la coordination de la préparation du budget.

PRINCIPES DIRECTEURS

- 1) L'orientation des budgets de 2011 (et après) doit être en conformité avec la mission, tant de la Ville de Montréal que de l'Agglomération.
- 2) Pour la présentation du budget qui sera préparé en vue de la phase automnale du processus budgétaire, une analyse des tendances (antérieures et prévues) sur 5 ans devrait être obligatoire.
- 3) Il devrait être élaboré une stratégie globale des mesures de contrôle des coûts et des possibilités de production de recettes en vue d'assurer que, d'ici 2015, le budget de l'Agglomération n'augmentera que dans les limites du taux de l'inflation.
- 4) Eu égard à 2011, le budget global de l'Agglomération ne devrait pas connaître une hausse excédant le taux d'inflation plus 1%, et ce, sans que diminuent les services de l'Agglomération fournis aux citoyens.
- 5) Pour tous les nouveaux services qui seront proposés, un plan commercial de rendement sur investissement sera exigé afin de justifier toute dépense supplémentaire;
- 6) L'administration devrait aussi évaluer toutes les possibilités de production de recettes ou de réduction des coûts dans les activités existantes aussi. Cela devrait aussi comprendre un examen des possibilités de recours accru aux tickets Cela devrait inclure un examen des possibilités de recours accru aux tickets modérateurs payés par les usagers de certains produits et

services municipaux ou de l'Agglomération (selon le véritable coût de ces produits et services)

- 7) La contribution totale de l'Agglomération à la STM devrait être limitée au taux d'inflation en 2011.
- 8) Il faut demander au directeur général et à son équipe de la haute direction (en tant que point prioritaire 1 du budget) d'élaborer des stratégies et des plans de mesures connexes pour freiner la hausse des coûts de rémunération salariale et des avantages sociaux qui y sont liés.
- 9) Les prochaines étapes de préparation de la version préliminaire des budgets (recettes et dépenses) de l'Agglomération de 2011-2015 devraient être confiées au directeur général, avec le mandat d'élaborer une ou plusieurs options en vue d'une présentation à la Commission, dans le respect des principes directeurs approuvés par le conseil de l'Agglomération. Ces options devraient aussi prévoir, enter autres, de régler des grandes préoccupations, comme la hausse astronomique du coût des régimes de retraite et de la gestion du service de la dette.

OBSERVATIONS

Le document intitulé « Proposition de principes directeurs et de recommandations de stratégies budgétaires afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de 2011 » (joint à l'Annexe A) est une liste préliminaire d'observations qui serviront de point de départ à des commentaires et suggestions proposés pour examen à mesure que le processus budgétaire se déroule. Il devrait s'agir d'une ébauche car des observations supplémentaires devraient être faites dans les prochaines semaines.

ANNEXE B

B. I. II. A. B. I. (COLL)	AII 1 6 147
Principes directeurs – Budget 2011 d'Agglomération	Niveau de conformité
1) Que les orientations budgétaires soient en conformité avec la mission et le plan stratégique de la Ville et de l'Agglomération et soient approuvées au préalable par leur conseil respectif.	Les orientations budgétaires ont été approuvées, tant par l'Agglomération que par les commissions sur les finances et l'administration et elles ont été ultérieurement déposées (et avalisées) à la réunion du conseil d'agglomération tenue le 17 juin 2010. Cependant, toutes ces orientations se sont révélées tout à fait inefficaces puisqu'elles n'ont pas été respectées dans le budget 2011 qui a été présenté pour approbation.
2) Pour la présentation du budget qui sera préparé en vue de la phase automnale du processus budgétaire, une analyse des tendances (antérieures et prévues) sur 5 ans devrait être obligatoire.	Aucune présentation n'a respecté ce principe directeur. Du fait que ces principes directeurs ont été approuvés par le conseil d'agglomération en juin dernier et que cela accordait six mois à chaque service pour préparer une analyse des tendances sur cinq ans, il est inexcusable de ne pas s'être conformé à cette directive, d'autant plus qu'il était clairement énoncé que l'analyse des tendances « devrait être obligatoire »
3) Il devrait être élaboré une stratégie globale des mesures de contrôle des coûts et des possibilités de production de recettes en vue d'assurer que, d'ici 2015, le budget de la Ville et de l'Agglomération n'augmentera que dans les limites du taux de l'inflation.	Puisqu'aucune stratégie quinquennale sous-jacente au budget n'a été présentée pour l'avenir, il n'existe aucune perspective de moyen à long terme pour garantir que les dépenses seront contrôlées et qu'elles seront conformes au présent principe directeur, au plus tard, en 2015.
4) Eu égard à 2011, le budget de la Ville et de l'Agglomération ne devrait pas connaître une hausse excédant le taux d'inflation plus 1%, et ce, sans que diminuent les services fournis aux citoyens de la Ville et de l'Agglomération; mais pour tous les nouveaux services qui seront proposés, une planification stratégique impliquant un ratio coût/bénéfice sera exigé afin de justifier toute dépense supplémentaire.	L'administration de Montréal a reçu la directive afin que le budget d'agglomération présenté ne dépasse pas l'indice des prix à la consommation+1 % en 2011. Mais un budget 2011 proposant une hausse des dépenses de 7 % a été présenté (une hausse de 2 à 3 fois le principe directeur), ce qui a donné une hausse moyenne de 4,8 % des quotes-parts devant être imposées en 2011 aux banlieues (après une hausse

de 12.6 % en 2010). C'est tout à fait inacceptable, et on a du mal à comprendre pourquoi l'administration de Montréal n'a pas recu la directive d'examiner de nouveau le budget et de présenter un budget révisé en janvier, lequel qui était conforme aux principes directeurs avalisés par le conseil d'agglomération. 6) L'administration devrait aussi évaluer Selon les présentations, pratiquement toutes les possibilités de production de aucun effort n'a été fait pour évaluer les recettes ou de réduction des coûts dans possibilités qui pourraient produire de grandes sources de recettes, à part les activités existantes. Cela devrait inclure un examen des possibilités de recours l'imposition. Il faut reconnaître le travail accru à la tarification de certains produits effectué par les maires Tremblay et Trent pour imposer de nouveaux frais sur le services municipaux οu l'Agglomération (selon le coût réel de ces renouvellement de l'immatriculation des produits et services). véhicules automobiles, mais cela a été une exception, plutôt que la règle. Grâce à un exemple évident, le fait de proposer une stratégie visant à faire payer l'eau potable en fonction de la consommation réduirait, de façon importante, les quotes-parts des agglomérations (puisque l'eau est actuellement facturée en fonction du potentiel fiscal, ce qui n'existe pas ou presque pas dans les grandes villes nord-américaines). Il serait plus équitable (et cela n'aurait aucune incidence sur les recettes) de facturer les usagers en fonction de leur consommation. L'installation de compteurs inciterait aussi les municipalités à faire plus attention et à réduire la consommation et le gaspillage. ce qui ferait donc baisser les coûts de production et de traitement liés à l'eau. 7) Sous réserve de l'ajout de nouvelles La STM a adopté un budget qui incluait sources de financement, la contribution une augmentation de 3,9 % du totale de l'Agglomération à la STM devrait financement provenant de l'Agglomération. être limitée au taux d'inflation en 2011. Du fait que les résidents de l'Agglomération qui possèdent des véhicules feront une grande contribution nouvelle aux recettes avec les nouveaux frais d'immatriculation, il n'est pas raisonnable de demander aussi à l'Agglomération un financement de soutien qui excède le plafond du financement fondé sur l'indice des prix à la

consommation.

8) Il faut demander au directeur général et à son équipe de la haute direction (en tant que point prioritaire #1 du budget) d'élaborer des stratégies et des plans de mesures connexes pour freiner la hausse des coûts de rémunération et des avantages sociaux qui y sont liés. Ces stratégies devraient tenir compte de toutes les unités d'affaires.

La Commission a été informée qu'un « comité interne spécial » serait créé au début de 2011 pour examiner la question des avantages sociaux des employés.

La question de l'indexation de coûts non plafonnés pour la rémunération et les avantages sociaux des employés a été soulevée à maintes reprises par les maires Tutino et Trent depuis 2009; on nous dit toutefois maintenant que la question ne sera « étudiée » qu'en 2011! Le principal facteur contributif de l'augmentation de 7 % des dépenses de l'Agglomération tient à une autre hausse du coût des régimes de retraite et autres avantages sociaux des employés.

9) Les prochaines étapes de préparation de la version préliminaire des budgets (recettes et dépenses) de la Ville et de l'Agglomération de 2011-2015 devraient être confiées au directeur général, avec le mandat d'élaborer une ou plusieurs options en vue d'une présentation à la Commission, dans le respect des principes directeurs approuvés par les conseils respectifs. Ces options devraient aussi prévoir, entre autres, de régler des grandes préoccupations, comme la hausse du coût des régimes de retraite et de la gestion du service de la dette assumé par la Ville et l'Agglomération.

On assiste, encore une fois, à des déclarations promettant des stratégies à venir visant à réduire le budget de 250 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Mais c'est déjà trop tard; nous nous trouvons (tout comme les contribuables de l'Agglomération) dans une crise de la rémunération et des avantages sociaux des employés et ne pouvons pas attendre deux ans de plus pour trouver une solution permanente. Le maire Trent a été la seule voix de la raison dans ce débat, lorsqu'il a publiquement invité le maire Tremblay à se joindre à lui et à aller à Québec pour obtenir de l'aide du gouvernement pour créer et appliquer une stratégie de sortie de crise. L'administration de Montréal a, une fois encore, complètement échoué, non seulement dans le règlement de la crise que nous traversons, mais aussi en ne prenant pas de mesures lorsqu'elle aurait dû le faire afin de l'empêcher.